



Question sur ma rémunération

Par **francoise**, le **26/01/2011** à **12:32**

Bonjour, je suis aide soignante et je travaille dans une maison de retraite. Sur mon contrat, il est stipulé : percevra une rémunération mensuelle brut de 1652,80€ pour 151,67 heures de travail par mois, ce qui correspond à son classement 216 dans la grille de la convention collective du 18 avril 2002. Or, sur mes fiches de paye, il est inscrit : Salaire de base : 1438,56€ Prime d'ancienneté 12% 172,63€ Transport 12,84€ Indemnités dimanches et fériés 31,97€ salaire brut : 1656,00 € pouvez vous me dire si l'ancienneté est comprise dans le salaire brut qui est inscrit sur mon contrat de travail, car ces chiffres ne correspondent pas. En espérant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées

Par **P.M.**, le **26/01/2011** à **14:27**

Bonjour, il conviendrait de vérifier à la Convention Collective mais en principe c'est le salaire de base qui devrait correspondre au minimum conventionnel